

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 3 juin 2024, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du Maire
 - 4.2 Rapport des Conseillers/Comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapports financiers au 31 mai 2024
 - 5.3 Présentation et acceptation des états financiers 2023
 - 5.4 Rapport du Maire sur les états financiers 2023
 - 5.5 Avis de motion règlement d'emprunt 2024-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux d'implantation de la zone industrielle et autorisant un emprunt de 480 780\$ »
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Modification du pro maire
 - 7.2 Rallye des Loups : Subventions 2024 : Annulation de l'évènement
 - 7.3 Charte de la langue française : Approbation de la Directive
 - 7.4 Programme de prévention en santé et sécurité au travail : Présentation et acceptation
 - 7.5 Association des Résidents du Lac-Ouitouche : Subvention 2024
 - 7.6 Réfection des trottoirs : Décompte progressif #1
 - 7.7 Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel : Autorisation d'une demande

7.8 MRC Domaine-du-Roy: Fonds régions et ruralité – Volet local :
Autorisation de présentation d'une demande

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. VOIRIE

9.1 Produits Forestiers Résolu : Appui à la demande d'autorisation pour la
construction d'un chemin hors normes

10. SERVICES PUBLICS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 Programme de revégétalisation des berges : Information

13. LOISIRS ET CULTURE

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Motion de remerciements Thérèse Rochefort

15.2 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la
Semaine québécoise des personnes handicapées

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2024-06-086

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-06-087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire mentionne que le rapport sur les états financiers 2023 sera distribué dans le prochain Conseil Informe. Il est présent au bureau municipal régulièrement et si vous désirez le rencontrer, il suffit de communiquer avec le bureau municipal pour prendre rendez-vous.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers

éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mai 2024 selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Table de concertation des Aînés.

Les autres Conseillers n'ont rien de particulier à mentionner.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2024-06-088

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mai 2024 de la Municipalité au montant de 231 017.56\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le Maire dépose le rapport financier en date du 31 mai 2024.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2024-06-089

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Monsieur Marc Lévesque de Raymond Chabot Grant Thorthon présente les états financiers 2023 aux Membres du Conseil.

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte les états financiers 2023 tel que présentés par Raymond Chabot Grant Thornton et préparés par l'administration municipale.

POINT 5.4

RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2023

Le Maire informe la population qu'elle recevra par courrier le rapport du Maire sur les états financiers 2023 à la fin de la semaine.

POINT 5.5

RÉSOLUTION 2024-06-090

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-002 INTITULÉ « Règlement décrétant l'exécution de travaux d'implantation de la zone industrielle et autorisant un emprunt de 480 780\$ »

Avis de motion est donné par Luc Bélanger que lors d'une prochaine séance, le règlement 2024-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux d'implantation de la zone industrielle et autorisant un emprunt de 480 780\$ » sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux Membres du Conseil municipal.

POINT 6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1
RÉSOLUTION 2024-06-091
MODIFICATION DU PRO MAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-225 intitulée « Modification pro maire»;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent modifier le Pro maire aux six (6) mois afin que tous puissent occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Louise-Josée Doré comme pro mairesse, et ce, pour une période de six (6) mois. Cette dernière est également autorisée à vérifier les comptes de la Municipalité et à y apposer ses initiales.

POINT 7.2
RÉSOLUTION 2024-06-092
RALLYE DES LOUPS : SUBVENTION 2024 : ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur du Rallye des Loups a dû annuler l'évènement prévu à l'hiver 2024 en raison du manque de neige;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé une aide financière de 5 000\$ pour la tenue dudit évènement par la résolution 2023-12-241;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte que le Comité organisateur du Rallye des Loups conserve la subvention accordée en 2024 afin de l'appliquer sur l'évènement prévu en 2025.

POINT 7.3
RÉSOLUTION 2024-06-093
CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE : APPROBATION DE LA DIRECTIVE

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*, un organisme de l'Administration publique auquel s'applique la Politique linguistique de l'État peut prendre une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE ladite Directive est un outil de communication essentielle pour guider le personnel et les bénéficiaires/usagers/clients de la Municipalité sur l'usage exclusif du français sauf exception prévu dans certaines circonstances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité constate la présence sur son territoire, de travailleurs étrangers pouvant ne pas comprendre adéquatement la langue française;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de son droit d'avoir une directive particulière dans ses communications dans les situations lorsque la sécurité publique l'exige;

CONSIDÉRANT la directive proposée dans les cas de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve la Directive proposée pour l'application de la *Charte de la langue française* dans ses activités en lien avec la sécurité publique.

POINT 7.4

RÉSOLUTION 2024-06-094

PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Municipalité applique un Programme de prévention en santé et sécurité au travail pour ses employés;

CONSIDÉRANT le projet de Programme présenté par la Technicienne en santé et sécurité au travail de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve le Programme de prévention en santé et sécurité au travail tel que présenté.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2024-06-095

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC-OUTOUCHE : SUBVENTION 2024

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'Association des Résidents du Lac-Outouche;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a présenté le plan d'utilisation pour la subvention annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil municipal considèrent que la villégiature est importante à La Doré et qu'elle doit être appuyée;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière versée sera pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le plan d'action 2024 et autorise le versement de 2 250\$ représentant l'aide financière couvrant la période du 1^e janvier au 31 décembre 2024.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2024-06-096

RÉFECTION DES TROTTOIRS : DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT le projet de réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement à R & G Gauthier de la somme de 111 093.30\$, plus les taxes applicables, pour le projet de réfection des trottoirs.

POINT 7.7

RÉSOLUTION 2024-06-097

RÈGLEMENT 2007-004 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET
DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL :
AUTORISATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT le règlement 2007-004 intitulé « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel »;

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Frédéric Lepage inc. pour l'agrandissement de l'étable et l'augmentation du cheptel;

CONSIDÉRANT les besoins d'agrandissement afin de répondre à la demande grandissante du marché de génétique;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse remplit toutes les exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte la demande d'aide financière dans le cadre de l'application du règlement 2007-004 pour Ferme Frédéric Lepage inc.;
- autorise le versement d'un montant de 25 000\$ pour l'agrandissement de l'étable et l'augmentation du cheptel;
- le versement de l'aide financière sera effectué lorsque le projet sera réalisé ;
- la somme sera prise à même le surplus.

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2024-06-098

MRC DOMAINE-DU-ROY: FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET LOCAL :
AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE Promotion La Doré inc. désire maintenir le service d'épicerie dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Promotion La Doré inc. désire démolir une propriété adjacente afin d'y implanter un stationnement sécuritaire pour l'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil sont en faveur du projet;

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Promotion La Doré inc. à présenter une demande d'aide financière dans le Fonds régions et ruralité – Volet local de la Municipalité - de la MRC Domaine-du-Roy pour le projet de démolition d'une propriété afin d'y implanter un stationnement sécuritaire dans le cadre du projet de maintien d'une épicerie locale, et ce, pour un montant de 12 500\$. Une première partie (50%) de l'aide financière sera versée après la signature du contrat d'acquisition de la propriété et la portion restante (50%) de l'aide financière sera versée après les travaux de démolition de l'immeuble.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2024-06-099

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU : APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN HORS NORMES

CONSIDÉRANT QUE Produits Forestiers Résolu Canada Inc. (ci-après « PF Résolu ») est propriétaire d'une scierie dans la Municipalité de la Paroisse de La Doré qui emploie près de 258 personnes;

CONSIDÉRANT QUE PF Résolu souhaite construire un chemin de transport hors normes contournant le centre-ville de La Doré pour approvisionner son usine de sciage en bois rond provenant de ses territoires de coupe et, le cas échéant, transporter des produits de

bois finis ou sous-produits du bois provenant de l'usine de sciage (ci-après la « voie de contournement »);

CONSIDÉRANT QU'afin de construire la voie de contournement, PF Résolu doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (la « Commission ») afin qu'elle autorise l'utilisation à des fins non-agricoles de parties des lots 4 954 419, 4 594 416, 4 594 421, 4 594 751, 4 594 963, 4 594 738, 6 457 655, 4 594 742, 4 594 745 et 4 594 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, dans la Municipalité de la Paroisse de La Doré, MRC du Domaine du Roy, (les « Lots concernés ») qui sont en zone agricole et seront traversés par la voie de contournement envisagée tel qu'il appert du plan produit au soutien de la demande et dont une copie a été remise au Conseil pour les fins de l'adoption de la présente résolution (le « Plan »);

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la voie de contournement a été établi de concert avec les propriétaires des Lots concernés afin de déterminer l'endroit ayant le moins d'impact sur les activités agricoles des propriétaires et le milieu avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE le tracé passe sur ou à proximité de fossés, évite de morceler des lots et des superficies en culture et utilise au maximum les chemins existants sur les propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE le choix du tracé a été limité par la présence d'obstacles naturels tels des ruisseaux, des milieux humides, la rivière aux Saumons, des bleuetières ainsi que par certaines contraintes techniques pour permettre la circulation sécuritaire des véhicules hors-normes en conformité avec la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la voie de contournement réduira considérablement la circulation par véhicule lourd sur l'avenue des Jardins et la Route 167 en déviant celle-ci vers la périphérie de l'urbanisation de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE la voie de contournement contribuera au développement économique de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens, à améliorer significativement la sécurité, autant véhiculaire que piétonnière, puisque les véhicules lourds traversent actuellement une zone scolaire, à réduire la production de gaz à effet de serre et à réduire d'autres inconvénients permanents tels le bruit, la poussière et les bris potentiels aux infrastructures routières existantes;

CONSIDÉRANT QUE la voie de contournement sera entretenue par PF Résolu et utilisée tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a examiné le Plan et a pris connaissance du tracé et des Lots concernés et s'est assurée, en autant que besoin peut être, de la conformité et de leur utilisation avec la réglementation en vigueur pour la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a examiné le Plan et a particulièrement tenu compte notamment des critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ, c P-41.1 dont notamment le potentiel agricole, les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, l'absence d'autre emplacement de moindre impact et l'effet sur le développement économique et les conditions socio-économiques de la région;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe, considérant la nature du projet, la localisation de la scierie et les routes devant être empruntées pour le transport de marchandises vers et en provenance de celle-ci, aucun espace approprié hors de la zone agricole pour établir la voie de contournement;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de PF Résolu et de la Municipalité de la Paroisse de La Doré de construire la voie de contournement et que celle-ci n'aura que des impacts minimes sur la ressource, le maintien et le développement des activités agricoles environnantes, de même que sur l'homogénéité de la communauté agricole concernée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a manifesté son appui au projet de voie de contournement lors de la résolution du conseil municipal du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré apparait comme propriétaire inscrit à l'index des immeubles du lot 4 594 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, municipalité de La Doré, et que la voie de contournement empruntera une ou plusieurs parties de ce lot (la « Parcelle visée »), tel qu'il appert du Plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appuie la demande d'autorisation à être déposée par PF Résolu, auprès de la Commission, pour les fins indiquées ci-dessus;
- que le projet de voie de contournement est conforme avec la réglementation en vigueur pour la Municipalité de la Paroisse de La Doré;
- que la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture a été considérée;
- que l'emplacement choisi de la voie de contournement réduit ou élimine de manière satisfaisante les contraintes sur l'agriculture;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Commission;
- transmet copie de cette résolution à PF Résolu;
- s'engage à accorder à PF Résolu une servitude réelle de passage, dont les modalités finales restent à déterminer, comprenant :
 - le droit d'aménager un chemin d'accès sur la Parcelle visée permettant l'accès à la scierie;
 - de l'utiliser à titre de chemin d'accès permanent, notamment pour le transport du bois et de sous-produits du bois en direction et en provenance de la scierie et toutes autres fins liées à son exploitation;
 - de construire tous ouvrages nécessaires à ces fins;
 - d'entretenir et réparer le chemin d'accès ainsi que de couper, émonder, enlever et détruire de quelque manière que ce soit et en tout temps sur la Parcelle visée, et en bordure de celle-ci, tous arbres, arbustes, branches, buissons et racines et de déplacer hors de la Parcelle visée tous objets ou structures y situés.

POINT 12.1

PROGRAMME DE REVÉGÉTALISATION DES BERGES : INFORMATION

Le Maire informe la population qu'il y aura une rencontre d'information sur la revégétalisation des berges pour le secteur du Lac-des-Hôtes le 26 juin à 19h00 au centre communautaire et une démonstration le 29 juin à 10h chez un riverain du Lac-Ouitouche Nord.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2024-06-100

MOTION DE REMERCIEMENTS THÉRÈSE ROCHEFORT

Une motion de remerciements est présentée unanimement à madame Thérèse Rochefort pour tous les services rendus à la Municipalité et à la Communauté Doréenne au cours de ses nombreuses années de bénévolat. Madame Rochefort s'est démarquée notamment comme présidente du Comité de Services et qualité de vie de La Doré depuis sa création il y a onze (11) ans et auprès de nombreux autres organismes locaux et régionaux.

POINT 15.2

RÉSOLUTION 2024-06-101

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'importance pour le Conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la Municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Laurette Savard :

Promotion La Doré recevra 12 500\$ mais pourquoi ce n'est pas 25 000\$ que vous donnez?

Réponse :

Les règles du programme doivent être respectées. Dans votre cas, c'est une location et nous avons réussi à trouver ce 12 500\$ dans l'un de nos programmes. Si un Promoteur se présente, il pourra recevoir le 25 000\$.

Question Roger Laprise :

Pourquoi donner 25 000\$ à Ferme Frédéric Lepage et pas à nous?

Réponse :

Pour le projet de Ferme Lepage, il s'agit d'un investissement de 600 000\$ pour grossir l'entreprise et non d'une location. Comme mentionné plus tôt, si un Promoteur se présente, il pourra recevoir le 25 000\$ comme pour Ferme Frédéric Lepage.

Le Conseiller Luc Bélanger mentionne que la MRC Domaine-du-Roy devrait elle aussi contribuer à la hauteur de 12 500\$ ce qui fera augmenter l'aide à 25 000\$ pour Promotion La Doré inc.

Question Laurette Savard :

Si la population embarque avec nous, il n'y aura pas de problème.

Aussi, madame Chapdelaine est présidente de Services et qualité de vie de La Doré. Pourquoi Services et qualité de vie ne donne pas d'argent? Il me semble que le service d'épicerie est très important pour la population et pour les Aînés.

Réponse France Chapdelaine :

Le Comité de services et qualité de vie s'est informé pour savoir si elle pouvait donner une aide financière à Promotion La Doré mais elle ne peut pas car il est un organisme communautaire et que les règles qui régissent ce dernier ne le permettent pas.

Le Maire mentionne que les autres commerces pourraient aussi demander de l'argent pour les aider mais cela ne fait pas partie des mandats d'une municipalité de faire cela. Nous avons réussi à puiser une somme dans un Fonds qui nous était destiné pour vous aider. Pour l'instant, nous ne pouvons pas faire plus.

Question Laurette Savard :

Il y a des municipalités qui ont la charge de l'épicerie locale.

Réponse :

Nommez m'en une.

Madame Savard :
Girardville, ils ne l'ont pas fait?

Maire :

La seule municipalité qui l'a fait c'est St-François-de-Sales. C'était des bénévoles qui étaient en charge et s'est fermé. Les gens étaient épuisés. Je rappelle que si un Promoteur se présente, nous accorderons le 25 000\$. La Municipalité ne peut pas utiliser l'argent des contribuables pour aider toutes les entreprises. Nous avons essayé de faire plus mais on ne peut pas. La Municipalité est en accord avec le projet mais ne peut faire plus pour l'instant.

Question Laurette Savard :

Nous espérons que la population embarque avec nous dans ce projet. Nous espérons vous voir dans notre nouvelle épicerie.

Question Serge Allard :

Les Membres du Conseil donneront-ils personnellement?

Réponse :

Je parle pour moi, et je pense que pour tous les Conseillers, si un Promoteur se présente, nous participerons au projet. C'est notre droit de le faire de cette manière même si d'autres le font différemment.

La Directrice générale a réussi à trouver 12 500\$, nous en sommes tous contents.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2024-06-102

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h45, il est proposé par Hélène Gagnon de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale